206C1568
FR0004031763-FS678

2 août 2006

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

COHERIS

(Eurolist)

1. Par courrier du 31 juillet 2006, reçu le 1er août, la société par actions simplifiée Jindal France (La Feydelière, 38 850 Paladeu) a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 juillet 2006, par suite de l'acquisition de 321 672 actions COHERIS, les seuils de 15% des droits de vote et de 20% du capital de cette société et détenir 1 190 687 actions COHERIS représentant autant de droits de vote, soit 21,21% du capital et 19,14% des droits de vote de cette société (1).

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

   « Jindal France SAS est une filiale du groupe B.C. Jindal situé en Inde. La société Jindal se diversifie dans les activités d'éditions de logiciels et de services. Les principaux actionnaires et partenaires au sein de Jindal France sont des sociétés du groupe B.C. Jindal pour plus de 97,7%. Jindal prévoit de poursuivre ces acquisitions d'actions sans toutefois chercher à atteindre plus de 33% de détention. Jindal envisage de nommer M. Sanjeev Aggarwal et un autre nouveau membre au conseil d'administration de la société COHERIS. La stratégie est d'utiliser les forces et les compétences de l'Inde sur le marché de l'informatique afin de tirer profit mutuellement de futures synergies. »

_____

(1) Sur la base d'un capital composé de 5 613 075 actions représentant 6 221 981 droits de vote.